

## SEANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le Vingt et Un Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de Carcans légalement convoqué le 10/11/2015, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Henri SABAROT, Maire.

PRESENTS : SABAROT Henri – CHARLOT Eloïse – FEVRIER Dominique – MARBOEUF Christian – DEJEAN Marie Délhia – BEYRIERE Maryse – BERRON Patrick – MAGOT Claudine – LAGARDERE Bernard – MEIFFREN Patrick - DARRACQ Florence – CHARRIER Corinne – PIVOTEAU Carole – JACOB Pierre – LAGUNE Florent

ABSENTS EXCUSES : DARTIGUES J. François qui donne pouvoir à Patrick Berron ; COCUREAU-LAFOREST Corinne qui donne pouvoir à Maryse Beyrière ; GARCIA Fabrice qui donne pouvoir à Corinne CHARRIER ; PEREIRA Jenny.

SECRETAIRE DE SEANCE : DARRACQ Florence

\*\*\*\*\*

### PREAMBULE

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint (15 présents/18 votants) M. le Maire ouvre la séance en excusant les élus absents et en annonçant les pouvoirs respectifs donnés par chacun d'eux. Il propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Marie Délhia DEJEAN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A l'interrogation de Monsieur le Maire, les conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance, portant mention de l'ordre du jour complet.

L'ordre du jour unique porté sur la convocation, affichée et adressée aux conseillers municipaux le 10/11/2015 était le suivant :

▶ *Approbation du PV de la séance du 15 Octobre 2015*

1. Budget R.E.A. : modification de l'autorisation de programme 2015  
(Pas de questions diverses)

## ORDRE DU JOUR :

### ➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15/10/2015 mis aux voix, est adopté à l'**unanimité**, des membres présents ou représentés.

### **01 : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015/01 LIEE A LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DU BOURG (AP/CP) – ANNEE 2015**

Exposé du Maire :

Par délibération 2015/04 n°35 du 15 avril dernier, le Conseil Municipal a voté une AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du Bourg à caractère pluriannuel.

**L'autorisation de programme** constituant la limite supérieure du financement de cet équipement et **les crédits de paiement** la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice.

Aujourd'hui, grâce à des conditions climatiques extrêmement favorables, les travaux sont largement en avance sur le planning prévisionnel, ce qui impose d'augmenter LES CREDITS DE PAIEMENT liés à cette opération, afin d'autoriser le Maire à payer les factures correspondantes.

Il est donc proposé à l'assemblée de modifier L'AUTORISATION DE PROGRAMME susvisée en augmentant les crédits de paiement de 2015 et en diminuant ceux de 2016 (financés par un emprunt dans l'attente de la notification de la subvention de l'agence de l'eau), comme suit :

**AUTORISATION DE PROGRAMME – REA/401 – n°2015/01 - BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT :**

**Construction d'une station d'épuration au Bourg**

EXERCICE	2015	2016	2017	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels €/TTC	3 237 538	482 462	néant	<b>3 720 000</b>
<b>Recettes prévisionnelles</b>				
Subventions	450 000	600 000		1 050 000
Emprunts	1 909 500	- 609 500		1 300 000
Autofinancements (*)	878 038	491 962		1 370 000
<b>TOTAUX.....</b>	<b>3 237 538</b>	<b>482 462</b>	néant	<b>3 720 000</b>

(\*) L'autofinancement comprenant le reversement de la TVA par le fermier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition du Maire visant à modifier l'autorisation de programme n°2015/01, pour la construction d'une station d'épuration au Bourg.
- **AUTORISE** le Maire à inscrire chaque année, au budget annexe de l'EAU & L'ASSAINISSEMENT, les crédits de paiement correspondant au tableau présenté ci-dessus.

La séance étant exceptionnelle, aucune question diverse n'a été prévue.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h20.*

**Bon pour diffusion et publication**  
à Carcans, le 23/11/2015  
**Le Maire, Henri SABAROT**

